

Séance ordinaire du 01 février 2010

À cette assemblée ordinaire tenue le premier jour du mois de février de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières (absent)
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de janvier s'élevant à 83,938.03 \$ soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Avis de motion no.259

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le numéro 259 et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de modifications aux étangs d'épuration et l'ajout d'un nouvel étang, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Avis de motion no.260

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Scott Mitchell qu'un règlement portant le numéro 260 et ayant pour objet un règlement concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égoût et abrogeant tous les règlements antérieurs.

Autorisation de signatures de l'entente intermunicipale concernant la participation financière accordée à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012.

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce adoptera un règlement intitulé <Modification du règlement numéro 203-04-2004 relatif à l'entente sur la participation financière à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012 et abrogation du règlement numéro 244-10-2006>;

ATTENDU qu'Ovascène est un organisme à but non lucratif qui a le mandat d'assurer la diffusion de spectacles en Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce a acquis compétence relativement à la participation financière pour la réalisation et la gestion commune de la Salle de spectacles régionale;

ATTENDU que le règlement intitulé < Modification du règlement numéro 203-04-2004 relatif à l'entente sur la participation financière à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012 et abrogation du règlement numéro 244-10-2006 > spécifiera les conditions de l'entente intermunicipale sur la participation financière de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour la réalisation de la gestion commune de la Salle de spectacles régionale;

ATTENDU que l'article 9 de l'entente intermunicipale stipulera que pour trois (3) années, soit 2010, 2011 et 2012, la MRC s'engage à verser un montant de 55 000 \$ par année au fonds d'aide à la diffusion;

ATTENDU que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au fonds d'aide à la diffusion, il est exigé annuellement de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition adopté par le conseil lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC;

ATTENDU que cette contribution annuelle est payable en trois (3) versements, auprès de l'organisme Ovascène;

ATTENDU qu'Ovascène demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce une contribution financière supplémentaire de 10 000 \$ par année pour les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir financièrement Ovascène;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2626-02-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott autorise Monsieur Clément Marcoux, maire Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott à signer l'annexe A de l'entente intermunicipale du règlement concernant la participation financière accordée à Ovascène pour les années 2010, 2011 et 2012.

Résolution d'appui à Édu-Mango

CONSIDÉRANT que les études faites par Édu-Mango démontrent que le manganèse fait partie des éléments chimiques présents dans notre réseau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2627-02-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité appuie la demande d'Édu-Mango au projet de recherches sur le manganèse dans l'eau potable et le développement des enfants.

Festival Western de St-Victor

La demande de participation au Festival Western de St-Victor a été transférée au Festival de l'Épi.

Refinancement du règlement d'emprunt #204

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose du montant de 73,080 \$ pour le remboursement du règlement #204 à même le compte général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2628-02-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité procédera au règlement complet du montant de 73,080 \$ à même le compte général à l'échéance de l'emprunt soit le 5 mai 2010.

Demande CPTAQ concernant le lot 2 720 164

CONSIDÉRANT que des activités commerciales étaient déjà exercées dans les années passées;

CONSIDÉRANT que l'usage de l'entrepôt existant est à l'intérieur du périmètre des droits acquis et n'a aucun impact sur les activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2629-02-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande de modification d'usage pour les raisons suivantes :

- *Le terrain à acquérir n'est pas utilisé à des fins agricoles;*
- *Il n'est pas issu d'un morcellement de propriété agricole;*
- *Les activités n'imposent aucune distance séparatrice relative aux odeurs envers les activités agricoles.*

Mandat BPR

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités nécessaires à la poursuite du projet de la cache à Maxime (aqueduc, égout et assainissement);

CONSIDÉRANT que la réalisation des plans et devis pour panneaux de contrôle et télémétrie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2630-02-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité autorise BPR à procéder au mandat de la réalisation, des études de caractérisations (faune et flore), de l'encadrement de l'étude géotechnique, de la demande du certificat d'autorisation (CA) auprès du MDDEP, de la demande à la CPTAQ pour le secteur des travaux en zone verte, la réalisation des plans et devis de construction, le support à l'appel d'offre ainsi que l'aide à la gérance du projet concernant la Cache à Maxime;

ET autorise BPR à procéder également au mandat de réalisation des plans et devis pour un nouveau panneau de contrôle à l'usine d'eau potable et aux différents postes de pompage ainsi qu'au bâtiment des étangs afin de les relier par onde radio.

Courbe entre le 542 et le 578 route du Président-Kennedy (Route 173)

Une lettre sera envoyée au Ministère des Transports demandant de modifier la signalisation de la courbe et que le panneau de vitesse 50 km/h soit également remplacé par un panneau lumineux.

Rénovation de la piscine et des bâtiments de l'OTJ

Des appels d'offre seront envoyés, pour des plans de construction, aux deux (2) architectes suivants :

- Gaétan Fortier, architecte*
- Odette Roy, architecte*

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 20h10.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier